



Retrait de points du permis de conduire

Par **pat2654**, le **01/02/2014 à 20:00**

[fluo]Bonjour,[/fluo]
Question : j'ai tous mes permis mais j'ai des points en moins sur celui auto et aussi le transport en commun. Alors, pourquoi ont enlève tout d'un coup hors lorsque vous payez pour un permis, soit 15 permis, ont paye à chaque fois un permis. Il y a un probleme là.
Merci pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **02/02/2014 à 09:04**

Bonjour,
Le fait que ce forum soit gratuit n'exclut pas les formules de politesse et le "bonjour" y est obligatoire.
En France, il n'existe qu'1 seul permis comportant plusieurs catégories. D'après votre message, vous possédez plusieurs catégories du permis français. Toute décision touchant le permis français va donc toucher toutes les catégories, sans exception, dont vous êtes titulaire. Le permis français est un permis à points, le maximum de ces points est de 12 mais pour toutes les catégories confondues, pas de 12 points par catégorie. Si vous commettez une infraction avec retrait de point, c'est votre permis unique qui se verra retirer les points pas la seule catégorie qui vous était nécessaire pour conduire le véhicule avec lequel vous avez commis l'infraction. Si votre permis est suspendu, annulé ou invalidé, cette suspension, cette annulation ou cette invalidation touchera TOUTES les catégories de permis.
C'est le droit français et c'est tout.

Par **moisse**, le **02/02/2014 à 09:05**

Bonjour,
[citation]: j'ai tous mes permis mais j'ai des points en moins sur celui auto et aussi le

transport en commun. [/citation]rnNonrnLe retrait de point s'effectue sur le permis de conduire et affecte donc la totalité des permis validés.rnIl en est de même pour toute limitation (lunettes...).rnC'est au passage la grande inquiétude des chauffeurs poids lourds qui passent une visite d'aptitude tous les 5 ans, une éventuelle inaptitude partielle ou totale se répercutant sur la totalité des items, y compris le permis "B" pourtant non limité dans le temps.